

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 V78** Vœu relatif au gaspillage alimentaire.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Plan d'actions déchets 2009-2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ;

Vu le Programme local de Prévention des déchets à Paris 2011-2015 ;

Vu la Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur le thème « Eviter le gaspillage des denrées alimentaires : stratégies pour une chaîne alimentaire plus efficace dans l'Union européenne » ;

Considérant que, chaque jour, une quantité considérable de denrées alimentaires est jetée car non consommée, alors qu'elle est parfaitement comestible - jusqu'à 50 % dans l'Union européenne ;

Considérant qu'entre 150 et 200 g par personne d'aliments sont jetés en restauration scolaire et que, selon une enquête dans certains établissements du Val-de-Marne, 60 % du pain, 37 % de la viande, 39 % des desserts finissent à la poubelle ;

Considérant que ceci constitue un gaspillage évitable de nourriture dont les impacts négatifs sont nombreux :

- d'un point de vue économique : la nourriture achetée et préparée n'est pas consommée, générant des déchets dont le traitement entraîne un surcoût à la collectivité,

- d'un point de vue nutritionnel : les repas réellement consommés ne sont pas équilibrés puisque certains aliments (légumes, poissons, viande, etc.) sont régulièrement boudés,

- d'un point de vue environnemental : la production, l'acheminement et la préparation des aliments nécessitent l'utilisation de matières premières, d'énergie et d'eau, et sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre et notamment de CO<sub>2</sub>,

- du point de vue de la lutte contre les inégalités : en France, comme dans le monde, la faim et la sous-alimentation sont une réalité et la réduction du gaspillage alimentaire permettrait un meilleur partage des ressources ;

Considérant que les produits consommables peuvent faire l'objet d'une politique de don à une banque alimentaire ou une épicerie sociale ;

Considérant que les déchets alimentaires inévitables doivent par ailleurs faire l'objet d'une politique de revalorisation : tri et compostage ou méthanisation des déchets fermentescibles, etc. ;

Considérant que la réduction du gaspillage alimentaire doit donc être une priorité clairement affichée pour la municipalité parisienne ;

Considérant que 2014 sera l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Aussi, sur la proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

A l'issue de l'étude menée par l'association « De mon assiette à notre planète », un plan ambitieux de lutte contre le gaspillage alimentaire soit mis en place, en direction de tous les Parisiens, incluant entre autres des actions fortes dans les restaurants collectifs de la collectivité parisienne (scolaires, administratifs, etc.).